

VICE-PRÉSIDENTE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

Lettre de mission

1/ CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

La Rochelle Université a connu lors des 10 dernières années de profondes transformations, marquées notamment par une forte spécialisation scientifique et la refonte de l'offre de formation. Une nouvelle organisation est née de ces changements, avec la création du Pôle Licences Collégium et de l'Institut LUDI. Cette restructuration s'est effectuée sur un temps court et son assimilation n'est pas pleinement effective au sein de la communauté.

Dans une volonté de renforcer la démocratie universitaire et d'apaiser le climat social, le mandat qui s'ouvre doit redonner une place pleine et entière aux conseils centraux dans le fonctionnement de l'établissement. Elle s'accompagne d'une recherche constante de clarification et de simplification du processus de décision, au bénéfice à la fois des personnels et des usagers.

Le contexte budgétaire national s'annonce par ailleurs incertain pour l'enseignement supérieur et la recherche. Ces perspectives invitent à la prudence, obligeant l'université à examiner ses ressources et ses dépenses et à questionner son schéma de financement. Elles imposent également de prévoir une trajectoire soutenable des emplois dans le temps, en appui notamment d'une GPEEC.

Dans ce contexte, la stratégie pluriannuelle de développement ne peut se faire de façon isolée mais doit pouvoir compter sur des modalités de partenariat renforcées avec les acteurs socio-économiques, au premier rang desquels figurent les collectivités territoriales.

C'est pourquoi la présidence a souhaité créer une fonction de premier vice-président, en charge notamment de la stratégie et des partenariats, obligatoirement rattachée à une vice-présidence statutaire, ici celle dédiée au conseil d'administration. Le périmètre de la vice-présidence au conseil d'administration et de la première vice-présidence se situe à la croisée des différents enjeux évoqués plus haut. Acteur du cap stratégique donné à l'établissement, elle participe activement à l'accompagnement de ses axes de développement, particulièrement dans les champs des ressources humaines, des affaires financières, des partenariats et de gouvernance. Elle prend en charge des sujets-clef ciblés par l'établissement et en assure la responsabilité exécutive lorsque cette dernière lui est confiée par le bureau présidentiel.

2/ MISSIONS RÉCURRENTES ASSIGNÉES À LA VICE-PRÉSIDENTE

En qualité de vice-président au conseil d'administration

- Préparer les séances du Conseil d'Administration. En lien avec l'équipe présidentielle, le vice-président élabore l'ordre du jour et veille au suivi politique

des dossiers qui y sont présentés et au respect des cadres légaux et réglementaires. En lien avec le président, il est chargé des relations avec les élus du conseil d'administration, des organisations qui y sont représentées et des personnalités extérieures.

- Définir la politique budgétaire et d'emploi de l'université. Il participe à la détermination des orientations stratégiques en matière de moyens financiers et de ressources humaines, et participe à la préparation du budget et à son exécution ;
- Contribuer au bon fonctionnement institutionnel de l'établissement, à la dynamisation de la démocratie universitaire et à la qualité du service public ;
- Préparer les séances des instances de dialogue social, en particulier le comité social d'administration de l'établissement. Il contribue à la définition de l'ordre du jour et au suivi des dossiers qui y sont présentés. Il est à ce titre l'un des acteurs du dialogue avec les organisations représentatives des personnels et des usagers et se charge, dans son périmètre de compétence, du suivi des demandes et requêtes adressées au président par les enseignants, chercheurs et enseignants chercheurs.
- Assister la présidence dans la consolidation de ses liens avec les directeurs de composantes, d'unités de recherche et de services ;
- Assurer des missions de représentation de l'établissement et du président en tant que de besoin.

En qualité de premier vice-président en charge de la stratégie et des partenariats

- Contribuer à la définition et au pilotage de la stratégie d'établissement et accompagner les axes de son développement ;
- Participer au suivi des dossiers stratégiques et structurants de l'établissement, en lien avec les autres vice-présidences, et en veillant à leur rythme calendaire ;
- Structurer la politique de stratégie partenariale de l'établissement, en particulier les collectivités territoriales, et les inscrire dans un cadre pluriannuel ;
- Conforter l'ancrage territorial de La Rochelle Université sur le territoire de l'agglomération et de la Région ;
- Assurer le suivi du CPER, en lien avec la future vice-présidence chargée du patrimoine, en s'assurant de la viabilité des opérations, préparer le CPER suivant ;
- Piloter l'implication de l'université dans la Convention de Coordination Territoriale

3/ OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES

En qualité de vice-président au conseil d'administration

→ Améliorer le fonctionnement interne de l'université et la démocratie universitaire

- Renforcer la place et le rôle des conseils centraux, apaiser le climat social et favoriser la déconcentration et la simplification des processus décisionnels ;
- Favoriser le dialogue avec les composantes, définir et mettre en œuvre les contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes, en particulier avec l'IUT qui n'en dispose pas ;

- En lien avec le président, suivre la conduite de la mission globale d'analyse et de conseil confiée à l'IGESR et assurer la mise en œuvre des préconisations qui en seront issues.

→ Assurer la soutenabilité de la trajectoire financière de l'établissement et de sa politique RH

- Définir et mettre en œuvre la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et veiller à la trajectoire de la masse salariale ;
- Suivre et préparer la fin du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance signé avec l'État et superviser le futur COMP avec l'État.

En qualité de premier vice-président en charge de la stratégie et des partenariats

→ Contribuer au cadre stratégique permettant la mise en œuvre du projet d'établissement et veiller à l'articulation de ce projet avec ses fonctions plus régaliennes

- Consolider les outils de pilotage et d'évaluation de la trajectoire de l'établissement ;
- Veiller à la mise en place des process permettant la planification des projets, leur validation politique et le partage préalable avec la communauté.

→ Poser les bases d'une politique de territorialisation et de partenariats

- Proposer des outils de pilotage de l'analyse de l'ensemble des activités de l'université avec ses partenaires extérieurs et assurer le suivi des sites délocalisés ;
- Préparer les éventuels renouvellements des partenariats avec les collectivités territoriales.

4/ ORGANISATION, MOYENS ET INTERACTIONS

Le vice-président au conseil d'administration bénéficie du soutien de la présidence dans la mise en œuvre de sa délégation. Membre du bureau présidentiel, il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des autres vice-présidents, la direction générale des services et le cabinet de la présidence.

Il s'appuie sur l'ensemble des pôles et directions de l'université, notamment la direction des affaires financières, la direction des ressources humaines, la direction d'appui au pilotage et à la stratégie et la direction des affaires juridiques. Il participe aux réunions en liens avec ses champs de délégation.